

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 septembre 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 9 septembre 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en ma qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, de vous faire tenir ci-joint le communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union, à sa trente-septième réunion, tenue le 8 septembre 2005 à Addis-Abeba, au sujet de la situation au Burundi (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République fédérale du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Aminu Bashir **Wali**



**Annexe de la lettre datée du 9 septembre 2005,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Communiqué de la trente-septième réunion
du Conseil de paix et de sécurité**

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa trente-septième réunion tenue le 8 septembre 2005, a adopté la décision qui suit sur la situation au Burundi :

Le Conseil,

1. **Se félicite** de la conclusion de la période de transition au Burundi, du bon déroulement du processus électoral et du transfert pacifique du pouvoir à des institutions démocratiquement élues, marquant ainsi une étape importante dans les efforts visant à promouvoir une paix et une réconciliation durables au Burundi;

2. **Se félicite également** de l'élection de M. Pierre Nkurunziza comme Président de la République du Burundi et de la mise en place de nouvelles institutions basées sur les principes préalablement définis par la Constitution. À cet égard, le Conseil félicite les parties burundaises pour les progrès accomplis s'agissant de la représentation en termes de genre;

3. **Félicite** le peuple et tous les acteurs politiques burundais pour leur détermination et leur patience, qui ont rendu possibles les progrès considérables accomplis dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la réconciliation au Burundi;

4. **Félicite également** les membres de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, la Facilitation du processus de paix, les Nations Unies et l'ensemble des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux du Burundi, pour le rôle crucial qu'ils ont joué dans les efforts de paix au Burundi;

5. **Félicite** la Mission africaine au Burundi (MIAB), déployée d'avril 2003 à juin 2004, la Force de protection pour les dirigeants politiques, qui opère sous mandat de l'UA, et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), pour leur appui et leur contribution importante à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha et des accords subséquents conclus par les parties burundaises;

6. **Encourage** le Gouvernement du Burundi et l'ensemble des autres acteurs concernés à œuvrer résolument à la consolidation des progrès enregistrés et au parachèvement du processus de paix, y compris la réforme du secteur sécuritaire et la formation des nouvelles forces de sécurité, l'approfondissement de la réconciliation nationale et le redressement et la reconstruction du Burundi;

7. **Demande** que des efforts renouvelés soient faits en vue de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu avec le PALIPEHUTU/NFL. À cet égard, le Conseil lance un appel pressant au PALIPEHUTU/FNL pour qu'il se joigne sans délai au processus de paix;

8. **Souligne** la nécessité d'un appui soutenu de la communauté internationale pour consolider les résultats enregistrés au Burundi. À cet égard, le Conseil lance un appel à l'ensemble des partenaires du Burundi pour qu'ils apportent l'assistance requise, notamment financière et socioéconomique, en vue de la reconstruction et du développement postconflit du Burundi.
